

Résidence ARCO IRIS - 2 Boulevard Emile Zola 66420 Le Barcarès
AV 351

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Date de commande : 01/08/2024
Valide jusqu'au : 01/02/2025
N° de commande : 576442

Commune : Le Barcarès
Code postal : 66420
Code insee : 66017
Lat/Long : 42.791575 , 3.029733

Vendeur ou Bailleur : M_TROQUERAUD
Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :

66017 000 AV 351



RADON

Niveau 1

Fiche Radon

SEISME

Niveau 3

Fiche Seisme

ENSA / PEB

Aucun

RECUIL DU TRAIT DE COTE

Non concerné

SOLS ARGILEUX

Faible ou Nul

SIS

0

CASIAS

0

ICPE

1

* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/YBHGQ>

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques	Exposition
Inondation 	APPROUVÉ Le 18/05/2004 <i>PPR - Barcarès, Inondation - Par ruissellement et coulée de boue</i>	AV 351 Non
	APPROUVÉ Le 18/05/2004 <i>PPR - Barcarès, Inondation</i>	
	APPROUVÉ Le 18/05/2004 <i>PPR - Barcarès, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau</i>	
	APPROUVÉ Le 18/05/2004 <i>PPR - Barcarès, Inondation - Par submersion marine</i>	
	APPROUVÉ Le 23/09/1964 <i>Plan des surfaces submersibles de l'Agly, Inondation</i>	
	APPROUVÉ Le 23/09/1964 <i>Plan des surfaces submersibles de l'Agly, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau</i>	
	ANTICIPÉ Le 26/07/2021 <i>PPR de Le Barcarès - révision, Inondation</i>	
	ANTICIPÉ Le 26/07/2021 <i>PPR de Le Barcarès - révision, Inondation - Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau</i>	
ANTICIPÉ Le 26/07/2021 <i>PPR de Le Barcarès - révision, Inondation - Par submersion marine</i>		

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers		

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique		

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées

Code postal ou code insee

Nom de la commune

Résidence ARCO IRIS - 2 Boulevard Emile Zola 66420 Le Barcarès
AV 351

66420 (66017)

Le Barcarès

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS**

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou anticipé⁽²⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **MINIERS**

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou anticipé⁽²⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **TECHNOLOGIQUES**

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date

Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à :

Effet toxique ou effet thermique ou effet de surpression

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui Non

> L'immeuble est situé en zone de prescription :

Oui Non

- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location⁽⁵⁾

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :

Zone 1
Très faible

Zone 2
Faible

Zone 3
Modérée

Zone 4
Moyenne

Zone 5
Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage

Oui Non

Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui Non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par [décret n° 2022-750 du 29 avril 2022](#) ?

Oui Non N/C

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.

Oui Non N/C

Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : geoportail-urbanisme.gouv.fr

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à 30 ans > compris entre 30 et 100 ans N/C

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

Oui Non N/C

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

Oui Non N/C

Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Article R125-24 du Code de l'environnement du [Décret n° 2024-82 du 5 février 2024](#)

"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."

L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.

Oui ⁽⁶⁾ Non

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom

M_TROQUERAUD

Date

01/08/2024

Nom

Signature

Lieu

Le Barcarès

Signature

(1) **Prescrit** = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) **Anticipé** = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) **Approuvé** = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) **Approuvé et en cours de révision** = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

(6) Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : georisques.gouv.fr et geoportail-urbanisme.gouv.fr

Etat des risques, pollutions et sols

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement

MTECT / DGPR avril 2023

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

2. Adresse	Code postal ou Insee	Commune
Résidence ARCO IRIS - 2 Boulevard Emile Zola 66420 Le Barcarès	66420 (66017)	Le Barcarès

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB Oui Non

Révisé Approuvé Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON	zone A ¹	zone B ²	zone C ³	zone D ⁴
Aucun <input checked="" type="checkbox"/>	Très forte <input type="checkbox"/>	Forte <input type="checkbox"/>	modérée <input type="checkbox"/>	Faible <input type="checkbox"/>

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de :
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur
M_TROQUERAUD

Date / Lieu
01/08/2024

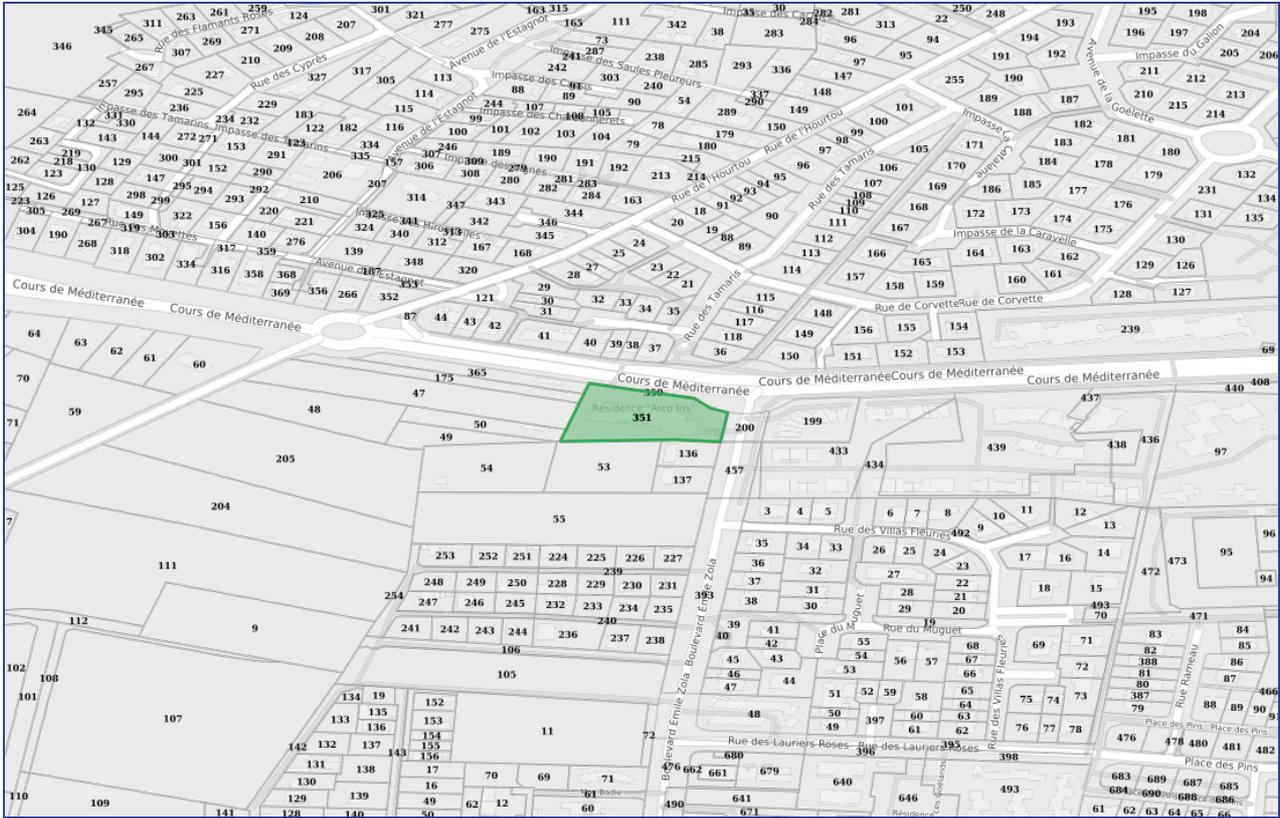
Acquéreur ou Locataire

Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

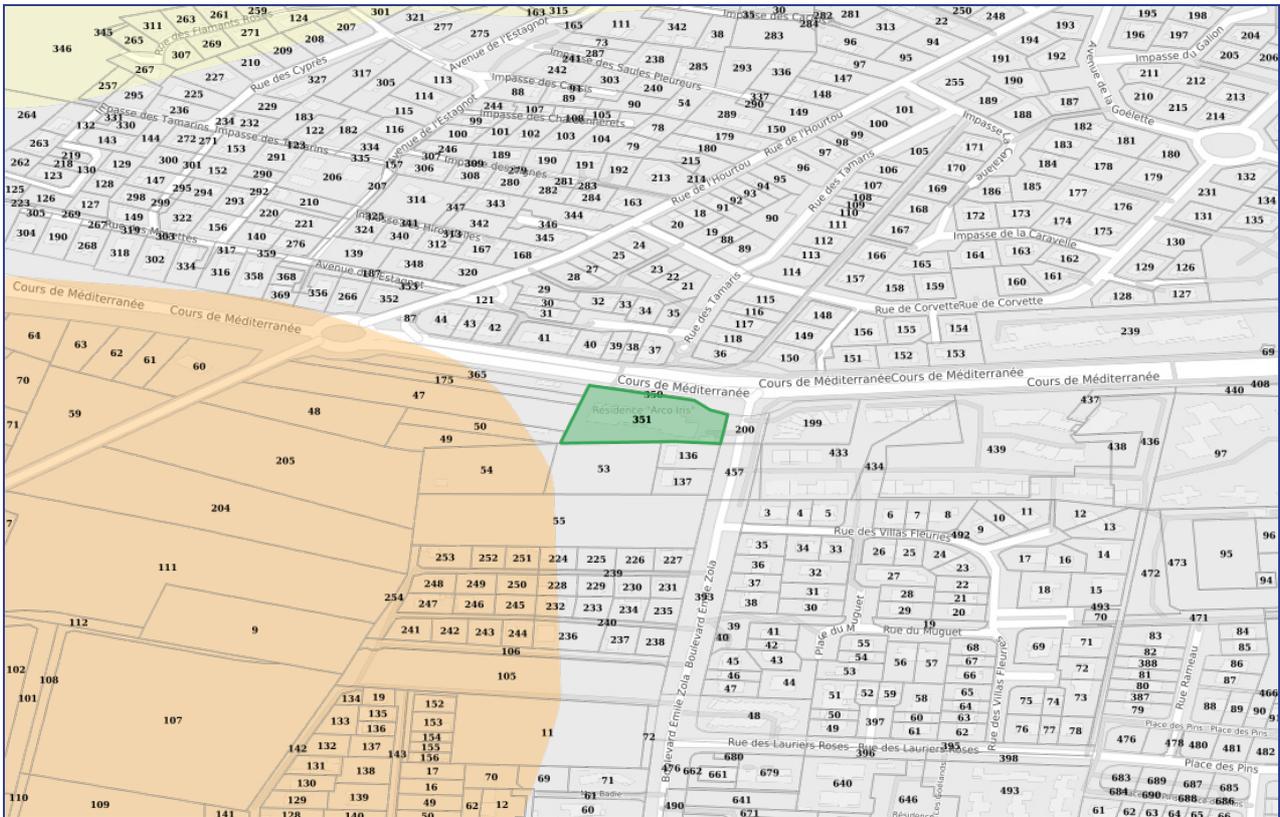
Modèle état des nuisances sonores aériennes

En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

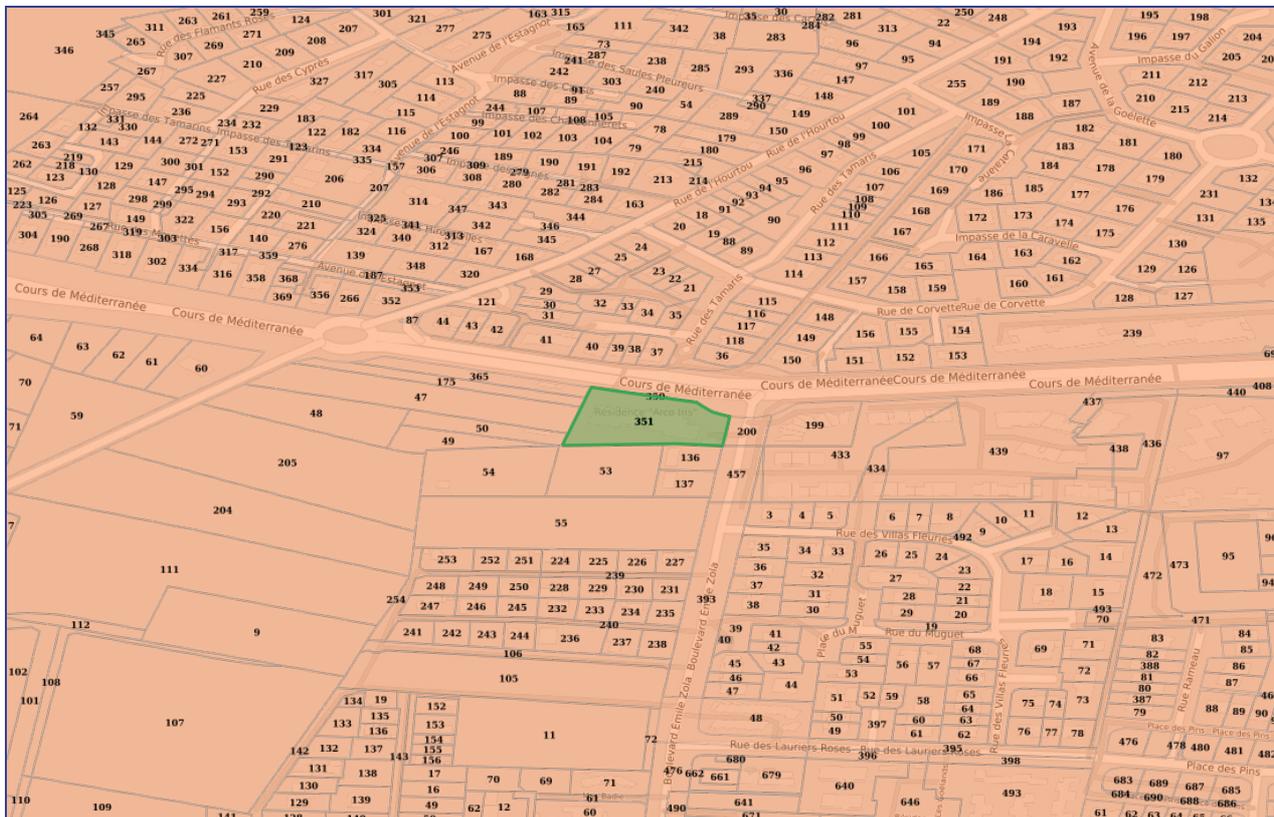
MTES/DGAC/juin 2020



Non concerné

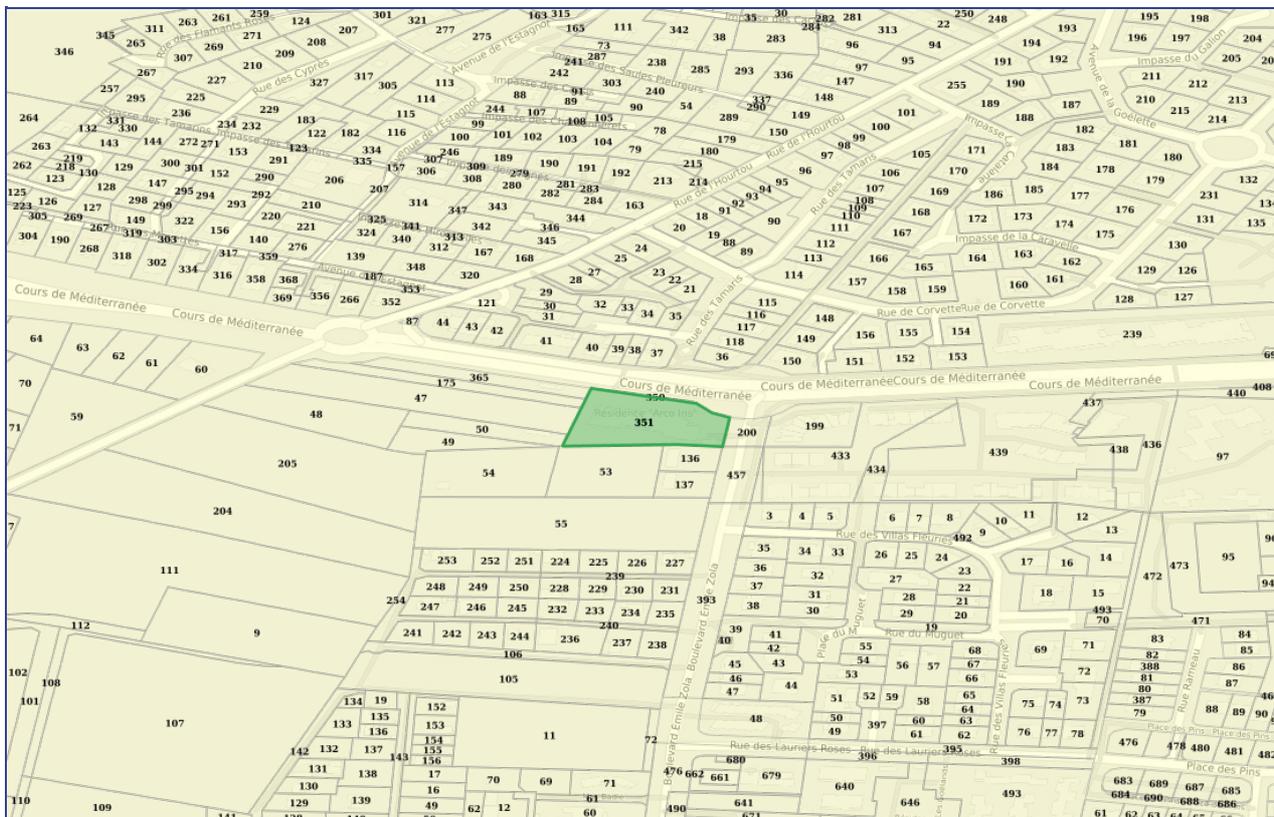


Faible Moyen



3 - Modérée

POTENTIEL RADON



Niveau 1

SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS **SIS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
0006602486	L'EPI CATALAN SARL	491 Mètres	Détails

Adresse de l'immeuble
Résidence ARCO IRIS - 2 Boulevard Emile Zola 66420 Le Barcarès
66420 Le Barcarès

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?	
INTE2016904A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 21/01/2020 au 23/01/2020	29/07/2020	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE1931207A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 22/10/2019 au 23/10/2019	31/10/2019	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE1831446A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 01/03/2018 au 01/03/2018	07/12/2018	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE1502134A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 30/11/2014 au 30/11/2014	19/02/2015	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE1429330A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 28/11/2014 au 01/12/2014	11/12/2014	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE1311771A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 05/03/2013 au 06/03/2013	25/05/2013	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
IOQE0902322A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 24/01/2009 au 27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE0600904A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 14/11/2005 au 14/11/2005	23/11/2006	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE0400157A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 03/12/2003 au 04/12/2003	20/03/2004	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9900544A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 12/11/1999 au 14/11/1999	18/11/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9800027A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 16/12/1997 au 19/12/1997	18/02/1998	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9600301A	Secousse Sismique	Du 18/02/1996 au 18/02/1996	04/09/1996	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9500104A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 19/10/1994 au 19/10/1994	17/03/1995	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9200465A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 26/09/1992 au 27/09/1992	13/10/1992	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTX9210229A	Divers	Du 22/01/1992 au 25/01/1992	09/07/1992	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9000100A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 17/11/1989 au 19/11/1989	22/03/1990	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
NOR19861211	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 12/10/1986 au 14/10/1986	09/01/1987	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
NOR19821118	Tempête	Du 06/11/1982 au 10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le

01/08/2024

Nom du vendeur ou du bailleur :

M_TROQUERAUD

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (www.georisques.gouv.fr)